

**Nombre de membres  
en exercice:** 8

**Présents:** 8

**Votants:** 8

**Procès-Verbal de la séance ordinaire du 06 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 31 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Ernest HAMM

**Sont présents:** Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Pierre ELLMANN, Yannick MARTIN

**Représentés:** ./.

**Excuses:** ./.

**Absents:** ./.

**Secrétaire de séance:** Fanny HAESSIG

**Agent public présent :** Véronique GILLES

**Public présent :** 1

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Modes de location baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 : - Délimitation du lot de chasse  
- Fixation du loyer - Clauses particulières complétant le cahier des charges
3. Lots de fermage des terrains communaux
4. Demande de subventions au Département pour un projet patrimonial
5. Paiement d'heures complémentaires à la secrétaire de Mairie Mme Véronique GILLES
6. Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

Le Maire ouvre la séance à 19h35.

Le Maire rappelle que comme dans toutes les collectivités un ou une secrétaire de séance doit être nommé par les conseillers. Elle vérifie et signe les PV rédigés et préparés, avec la note de synthèse, par la secrétaire ou DGS et le Maire ou Président. Elle finalise avec eux si nécessaire.

Le PV du 21 septembre a été approuvé le 30 octobre.

**Délibération n°2023-11.01 : Désignation du secrétaire de séance :**

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire de Mairie présente, comme secrétaire de cette séance.

Code de loi article L 2541-6 CGCT

Mme Fanny HAESSIG se porte candidate pour exercer cette fonction.

Pour :6 Contre :2 Abs :0

D'après l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanny HAESSIG a été désignée pour occuper le poste de secrétaire de séance du Conseil Municipal lors de la séance du 06 novembre 2023.

### **Délibération.n°2023-11.02: Location de la chasse convention, Consistance du lot communal, Prix de la location de la chasse**

Le 27 Octobre 2023 à 16 h, la Commission Consultative de Chasse (4C) n'a pas pu donner son avis sur la convention de gré à gré, en raison du non-respect du délai d'affichage.

Lorsque le droit de priorité est exercé et qu'il s'applique. On peut procéder à l'adjudication publique. En l'absence d'exercice du droit de priorité, le conseil municipal a la possibilité de choisir entre l'adjudication publique ou la procédure d'appel d'offres.

L'objectif principal de ces clauses est de prévoir des prescriptions adaptées aux conditions locales et d'inclure des clauses financières particulières. Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats. Conformément à l'article 15 du cahier des charges type 2024-2033, elles doivent être intégrées dans le bail conclu avec le locataire.

Le locataire en place depuis 2015, Monsieur Frédéric DAMBACHER, a exprimé son intention de renouveler le bail de location par une convention de gré à gré. En cas de désaccord, il pourra invoquer son droit de priorité en cas d'adjudication.

Fixation et révision du loyer :

La consistance du lot communal : 261 ha 54 a 11 ca

Montant de la location actuelle de la chasse : 1400€

Le Maire propose de fixer le prix au même tarif que celui en cours.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 1

Le conseil municipal DECIDE après délibération, de recourir à une adjudication publique, et de fixer le prix de la location à 1 400 € par an

### **Délibération.n°2023-11.03 : Lots de fermage des terrains communaux**

Suite à la résiliation du bail de fermage de Mariette GIRARDIN, lot n°2 appartenant à la commune et de la décision du tribunal paritaire du 4 Mai 2023, il convient de réattribuer ce lot (délibération du 10/07/2023).

Mr Richert sort de séance et ne prend pas part au vote.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide la réattribution du bail de fermage à deux parts égales, pour un an renouvelable à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2023.

- Les parcelles 109 et 110, pour un total de 2 ha 75 au GAEC RICHERT
- Les parcelles 112 et 113, pour un total de 2 ha 75 au GAEC LENTZ

### **Délibération.n°2023-11.04 : Demande de subventions au Département pour un projet patrimonial**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite une subvention auprès du Département de la Moselle. Il présente, après étude, le devis retenu d'un montant global de 4828,50€ HT pour le projet d'un abri de la pompe à incendie et explique qu'il était possible d'obtenir de l'aide du département.

- Une aide de la DETR est déjà accordée : 35% du montant, à savoir 1700,00€.

Le Maire résume à nouveau le projet approuvé en novembre 2022.

Le premier Adjoint répond qu'il était contre cet objectif et précise que c'était des magouilles pour construire l'abri contre le bâtiment des voisins. Le Maire lui rappelle qu'en mettant en œuvre cette contribution, le mur voisin sera habillé et étanche. Le premier Adjoint monte en pression, tape plusieurs fois sur la table et dit que ce sont des choses différentes. Il se lève et se lance vers le Maire avec les poings serrés. Des conseillers ont dû le retenir. Le deuxième Adjoint s'approche violemment à son tour jusqu'à nez à nez contre le Maire et l'injure à vive voix « Tu n'es rien, tu ne vauds pas plus que nous comme disait la Sous-Préfète ».

Pour :3 Contre :5 Abs :0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser le Maire à présenter la demande de subvention.

### **Délibération.n°2023-11.05 Paiement d'heures complémentaires à la secrétaire de Mairie Mme Véronique GILLES**

Vu le travail important avec la préparation du renouvellement des baux de chasse et les heures supplémentaires par la secrétaire de Mairie, le Maire propose de payer les 33 heures complémentaires depuis son embauche au mois de Juillet 2023

En référence à la délibération n° 2020-07-23 du 30 juillet 2020, où le conseil municipal a décidé d'examiner individuellement la situation des agents qui ont effectué des heures supplémentaires.

Véronique sort de séance et ne prend pas part au vote

Pour : 2 Contre :5 Abs : 1

Après avoir délibéré, la secrétaire de séance demande cette note :

*« Le conseil décide de solliciter des justificatifs des heures supplémentaires afin de pouvoir se prononcer sur la délibération du paiement des heures supplémentaires. Le conseil municipal souhaite également la mise en place d'un système de pointage ou d'un autre moyen de justifier les heures. Suite à la réponse de la sous-préfète concernant la demande de retour gracieux, lettre datée du 1er août 2023, portant sur les paiements des heures complémentaires. »*

**Extrait de la lettre :** « Il est donc nécessaire que les agents de votre commune puissent avoir un suivi de leur temps de travail via un système automatisé permettant un bornage des heures ou un décompte déclaratif contrôlable. En l'absence de moyens de contrôle automatisés, il ne pourra être procédé à l'indemnisation mensuelle des heures complémentaires ».

### **Délibération.n°2023-11.06 Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et après avoir délibéré.

Décide de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages annexes

Le conseil municipal est en faveur de la zone d'accélération des énergies renouvelables, en tenant compte de son évolution.

Le conseil donne un avis favorable à la non proposition de zone. Dans la mesure où l'aménagement foncier est en cours, nous nous efforcerons de proposer une zone d'aménagement. Étant donné que la commune n'a pas de site à proposer.

Pour : 8 Contre : 0 Abs : 0

### Divers- informations :

-Anniversaire : Mme TOUSSAINT Mina le 26 septembre 91 ans.

Mariage Guillaume WANNENMACHER et Jerry JOVANOVIC le 21 octobre.

Merci de leur part pour le cadeau offert par la commune.

-La distribution des brioches de l'amitié pour L'ESAT, centre d'aide pour le travail de Sarrebourg a été réalisée par l'association les BRICOCHOUX. Somme récoltée 647,60€.

-Au RPI, nous avons embauché une aide maternelle à l'école de Berling et une aide périscolaire à Vesheim pour remplacer la titulaire en arrêt de maladie de longue durée.

Le Maire remercie notre employé Sandra MOTSCH pour sa disponibilité d'avoir régulièrement effectué les remplacements de la titulaire depuis plusieurs mois.

-L'avis de la taxe foncière a été retardé en raison du budget qui n'a pas été approuvé par la majorité du conseil municipal en début d'année.

-La Kirb c'est bien passée. L'exposition de l'histoire de l'Eselbahn a eu du succès. Le Maire remercie Jordan, Grégory et Sandra pour l'aide à la préparation ainsi que Fanny et Frédéric pour le service.

-La société Boite à Musique présente ce jour là sollicite notre salle d'activités le 2 décembre pour préparer un stage de chant.

Le Maire propose de lui fixer le prix au minimum de la location soit 40€.

Il soumet une proposition de modification du règlement afin de pouvoir prévoir différentes activités qui pourraient intéresser les habitants de Berling.

-Pour la suspension des décors de Noël le Maire demande le premier Adjoint s'il était disponible à aider avec ses machines. D'un commun accord il mettra à disposition les deux télescopiques avec chauffeurs pour un versement de trois cents euros vu qu'il n'avait plus d'indemnité. Les conseillers sont disponibles pour le 1er ou 2 décembre.

-Les sapins ont été commandés et seront livrés le lundi 13 novembre.

-Le Maire propose de nommer Jordan comme conseiller délégué afin de le rémunérer pour tout son travail et son aide à la commune. Il propose aussi de revoir les délégations du premier Adjoint.

-Le Maire revient sur le projet de la mise en place d'un garage préfabriqué ou d'un conteneur entre l'aire de stationnement et le verger pédagogique. Il faudra le finaliser pour le prévoir au prochain budget.

-La date du 11 février a été retenue pour la fête des aînés suite à la proposition du Maire.

-Le 19 novembre l'association les BRICOCHOUX organise leur premier marché de Noël.

-Quelques demandes ;

Franck LOUTRE demande au Maire où se trouvaient les pierres qui ont été retirées du verger. Il lui répond qu'il ne comprenait pas la question. Suite à l'insistance du deuxième Adjoint il lui répond qu'il les avait déposés le jour du nettoyage du village dans notre décharge.

Il demande le code la boîte à clés pour pouvoir accéder à tous les documents de la Mairie.

Le premier et le deuxième Adjoint souhaitent obtenir une délibération lors de la prochaine réunion du conseil afin d'annuler le projet de l'abri de la pompe.

Suite à la publication du rapport de la Cour des comptes : les 1ers et 2èmes adjoints souhaitent obtenir des explications sur leurs lettres de démissions.

Demande lors de la prochaine réunion du conseil municipal : les 1ers et 2èmes adjoints souhaitent réviser les délégations du maire lors de la séance du conseil et demandent de les inclure à l'ordre du jour.

Le Maire clos la séance à 21h50

Commentaires :

Procès-Verbal établi le 14 Décembre 2023

Le Maire, Ernest HAMM



La secrétaire de séance, Fanny HAESSIG